

Conseil municipal du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 novembre 2024

Date de publication : 06 décembre 2024

Délibération n°2024-106 – Adhésion à l'association « Energies Tarines » et acquisition de parts sociales de la Société « Centrale Villageoise Energies Tarines »

Madame le Maire expose l'objet social de l'association « Energies Tarines » qui vise à sensibiliser autour des questions de consommation et de production d'énergie, ainsi que celui de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Centrale Villageoise Energies Tarines », qui peut réaliser des installations photovoltaïques sur le territoire Tarentaise-Vanoise.

Elle indique qu'il est possible pour une collectivité d'adhérer à l'association et d'intégrer le sociétariat de cette SCIC afin de soutenir leur activité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adhérer à l'association « Energies Tarines » contre une adhésion annuelle de 50€ à partir du 1^{er} janvier 2025 ;**
- **D'acquérir 100 parts sociales de la SCIC « Centrale Villageoise Energies Tarines », d'une valeur nominale de 50 €, pour un montant total de 5 000 € ;**
- **De préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing